

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°157-2024</p>	<p>MOYENS GENERAUX MARCHE DE TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2024-66: Travaux de voirie Rue des ajoncs attribué à la société BLANLOEIL (44190)
--------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la consultation lancée par les services en date du 23 octobre 2024 ;
 VU l'inscription faite au budget de la Ville ;
 VU le rapport d'analyse des offres réalisé par les services de la Ville ;
 CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché de travaux n°2024-66, destiné aux travaux de requalification de la rue des ajoncs à Clisson, aux conditions suivantes :

Attributaire	Montant (en euros HT)
<p>BLANLOEIL</p> <p>16 RUE DES AJONCS</p> <p>ZI DE TABARI</p> <p>44190 CLISSON</p>	<p>73 992.25 €</p>

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 6 décembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence LUNEAU
 Maire

Décision transmise en Préfecture le

12 DEC. 2024

Et affichée le **12 DEC. 2024**

